

20 Mar 2026 -08:30

Violences gynécologiques et obstétricales : les acteurs de terrain appellent à renforcer la prévention et les droits des patientes

Un groupe de travail interfédéral rassemblant autorités publiques, professionnel·le·s de santé et associations de patientes publie aujourd'hui une recommandation majeure consacrée à la prévention et à la prise en charge des violences gynécologiques et obstétricales (VGO) en Belgique. Fruit d'une collaboration inédite entre tous les acteurs concernés, cette recommandation fixe les priorités d'une politique coordonnée : renforcer l'information, placer le consentement des patientes au cœur de la prise en charge, améliorer la formation des soignant·e·s, soutenir leurs conditions de travail et consolider la prévention.

Les VGO en bref

Les violences gynécologiques et obstétricales (VGO) se définissent comme tout acte, parole, comportement ou omission survenant dans le cadre des soins en santé sexuelle et reproductive qui porte atteinte à l'intégrité physique ou psychologique des patientes.

Les VGO prennent différentes formes : absence de consentement éclairé, banalisation ou déni de la douleur, propos humiliants, gestes médicaux non justifiés ou encore non-respect des choix des patientes.

Ces situations surviennent à différents moments du parcours de soins, mais aussi plus largement tout au long de la vie des femmes. Elles peuvent avoir des conséquences durables sur la santé physique et mentale des patientes, mais aussi sur leur confiance dans le système de soins.

Les VGO ont également des conséquences sur les professionnel·le·s : être confronté·e·s à des situations de violence parfois exercées contre son gré, en raison de contraintes organisationnelles, institutionnelles ou hiérarchiques, peut entraîner chez les soignant·e·s une détresse émotionnelle et un profond malaise éthique.

Au cours des dernières années, de nombreux témoignages de violences gynécologiques et obstétricales (VGO) ont circulé sur les réseaux sociaux, notamment à travers des hashtag *#PayeTonUtérus* ou *#GenoegGezwegen*. Ces mouvements ont contribué à briser le silence autour d'expériences négatives vécues lors de soins en santé sexuelle et reproductive.

Le sujet a également été porté au niveau politique, associatif et académique, sur le plan national et international. Grâce à cette mobilisation, un groupe de travail interfédéral sur les violences gynécologiques et obstétricales a vu le jour dans le cadre du [Plan d'Action National](#) de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025. Réunissant autorités publiques, organisations professionnelles du secteur de la santé et associations de patientes, le groupe de travail publie aujourd'hui [une recommandation consacrée à la prévention et à la lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales en Belgique](#).

Sept pistes pour améliorer la prévention et la qualité des soins

La recommandation formule plusieurs pistes d'action à destination des autorités fédérales, communautaires et régionales afin de renforcer la prévention et la prise en charge des VGO en Belgique.

Parmi les principales pistes d'action :

- mieux informer les patientes sur leurs droits en santé sexuelle et reproductive ;
- renforcer la place des patientes dans les décisions concernant leur santé et le respect du consentement éclairé ;
- améliorer les dispositifs de médiation et les mécanismes de signalement ;
- renforcer la formation initiale et continue des professionnel·le·s de santé sur ce thème ;
- développer la collecte de données et la recherche sur le phénomène ;
- soutenir les associations actives en santé sexuelle et reproductive qui représentent les patientes ;
- améliorer les conditions de travail dans les services de santé sexuelle et reproductive.

L'objectif est de promouvoir une relation de soin fondée sur la confiance, la communication et la prise de décision partagée.

Les organisations impliquées appellent désormais les autorités compétentes à s'appuyer sur cette recommandation pour développer une politique coordonnée de prévention et de lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales (VGO) en Belgique.

Une approche collective entre patientes et professionnel·le·s

« À travers cette recommandation, c'est la place de la patiente qui est mise au cœur des soins en santé sexuelle et reproductive. C'est un appel à ce que celle-ci devienne une véritable actrice de sa santé : la prévention des VGO passe en effet par la création d'un partenariat entre les professionnel·le·s de santé et les patientes, partenariat basé sur le respect de l'autodétermination et de la dignité ainsi que sur une prise de décision partagée, basée sur des choix éclairés et des critères médicaux justifiés. »

— Associations professionnelles de gynécologues (VVOG et CRGOLFB)

Les organisations de sages-femmes rappellent également l'importance de soutenir les professionnel·le·s

de santé.

« Cette recommandation réaffirme l'importance d'une meilleure reconnaissance des métiers du soin et une amélioration des conditions de travail des professionnel·le·s de santé sexuelle et reproductive, pour parvenir à des prises en charge de qualité et accessibles, continues et personnalisées, qui respectent les patient·e·s et leurs besoins. »

— Organisations de sages-femmes (VBOV et UPSFB)

Du côté des associations de patientes, la publication de cette recommandation marque une étape importante dans la reconnaissance du phénomène.

« Cette recommandation permet une visibilité des violences gynécologiques et obstétricales comme un sujet politique et de société. Les VGO ne doivent pas uniquement être comprises à l'échelle individuelle, dans la relation soignante-patient : il est nécessaire qu'en tant que société, on puisse travailler ensemble sur ces questions. »

— Coalition Genre et Santé

Une coopération inédite entre acteurs

Ce travail est le fruit d'une collaboration étroite entre autorités publiques, organisations professionnelles et associations de la société civile.

« Ce groupe de travail constitue une première expérience de coopération interinstitutionnelle et intersectorielle sur la lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales (VGO) en Belgique. Il a permis de réunir autour d'une même table des acteurs aux perspectives complémentaires afin d'améliorer collectivement la prise en charge et la prévention de ces violences. L'importance d'un tel travail avait d'ailleurs été soulignée dans le rapport d'information du Sénat consacré au droit à l'autodétermination corporelle et à la lutte contre les violences obstétricales. »

— Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Contacts presse

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

- Véronique De Baets, Porte-parole (FR), [+32 479 25 04 41](tel:+32479250441), veronique.debaets@iefh.be
- Aline Defer, Contact presse (NL) [+32 2 235 55 20](tel:+3222355520), aline.defer@igvm.be

VVOG

- Isabelle Dehaene (NL), Isabelle.Dehaene@uzgent.be



VBOV

- Valerie Wijckman (NL), Valerie.wijckmans@vroedvrouwen.be

[Lire la recommandation](#)



Le groupe de travail est composé de représentant·e·s :

- des départements en charge de la Santé et de l'Égalité au niveau fédéral, communautaire et régional : SPF Santé publique, Département Zorg, Afdeling Gelijke Kansen van het Agentschap Binnenlands Bestuur, Direction de l'Égalité des Chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Safe.brussels, Vivalis, Service Public de Wallonie, Affaires sociales de la Communauté germanophone, Commission communautaire française et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes- ;
- des associations professionnelles : Vlaamse Vereniging voor Obstetrie en Gynaecologie, Vlaamse Beroepsorganisatie van Vroedvrouwen, Collège Royal des Gynécologues Obstétriciens de Langue Française de Belgique, Union Professionnelle des Sages-femmes Belges ;
- des associations de patient·e·s et membres de la société civile représentées par la Coalition genre et santé ;
- des expertes pour couvrir les enjeux de santé mentale relatifs au parcours de soin en santé sexuelle et reproductive : Expertisecentrum Kraamzorg de Kraamtuin et experte psychiatre en périnatalité du CHU Saint-Pierre.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Place Victor Horta 40
1060 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Véronique De Baets
Porte-parole (FR)
+32 2 233 40 34
+32 479 25 04 41
veronique.debaets@iefh.be

Aline Defer
Contact presse
+32 2 235 55 20
aline.defer@igvm.be

